

Question relative aux violences sexuelles sur mineur·es dans le 14^e arrondissement

L'actualité nationale a récemment été marquée par une tristesse et une colère vives et légitimes suite au féminicide de Lyhanna, dont l'agresseur présumé était visé par de nombreuses plaintes pour violences sexuelles sur mineur·es, toutes classées sans suite.

Les violences sexuelles sur mineur·es sont systémiques. Elles s'inscrivent dans un continuum de violences et dans une culture du viol, et sont le produit d'un système patriarcal qui oppresse les femmes et les enfants, banalise les violences à leur égard, méprise leur parole, et protège structurellement leurs agresseurs.

Ce mépris à l'égard de la parole des enfants se traduit dans des défaillances structurelles dans le suivi des procédures judiciaires impliquant des mineur·es.

160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année, soit un enfant toutes les 3 minutes. 94 % des plaintes pour viols envers des femmes sont classés sans suite, 73 % lorsqu'elles concernent des mineur·es. Chaque année, les associations féministes et enfantistes demandent plus de moyens, en particulier pour la formation à l'écoute et à la réception de la parole. Chaque année, ces moyens leur sont refusés et leurs revendications sont ignorées. En avril 2025, la Cour européenne des droits de l'Homme avait déjà condamné la France pour des manquements dans le traitement judiciaire des viols sur mineurs.

Les violences sexuelles n'épargnent pas les enfants du 14^e arrondissement. En février 2026, plusieurs animateurs ont été suspendus suite à des signalements de violences sexuelles à l'école Boulard.

Suite au scandale sur l'ensemble de la capitale concernant les violences dans le périscolaire, Emmanuel Grégoire annoncé un plan de 20 millions d'euros pour garantir une « transparence totale envers les familles ». Cependant, de nombreuses familles sont inquiètes de l'absence d'annonces et craignent que les animateurs accusés soient déplacés dans les établissements de leurs enfants.

Le gouvernement a demandé le réexamen d'ici le 14 juillet de 70 000 plaintes pour violences sexuelles sur mineur·es.

Combien de plaintes sont concernées par ce réexamen dans le 14^e arrondissement ?

Quelles instructions ont été données au Commissariat du 14^e arrondissement pour traiter ces plaintes ? Avec quel renfort d'effectifs ?

Quelles mesures avez-vous prises pour assurer la sécurité des enfants à l'école, et également dans les centres de loisir du 14^e arrondissement cet été ?

Avez-vous prévu de communiquer avec l'ensemble des parents de l'arrondissement sur les actions de la Mairie de Paris et celles de la Mairie du 14^e arrondissement sur ces sujets ?